



## **PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 VILLE DE SAINTE-SIGOLENE**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières communales essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la ville de Sainte-Sigolène. Elle retrace notamment les actions conduites sur l'année 2022 et permet d'évaluer la situation financière et budgétaire de la ville.

### **I – CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022.** Il rapproche les prévisions inscrites au budget (budget primitif et décisions modificatives) des réalisations effectives tant en dépenses qu'en recettes.

Il respecte les principes budgétaires : **annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.**

Comme le budget primitif, il est structuré autour des **sections de fonctionnement et d'investissement.**

### **II – LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

#### **A – La section de fonctionnement**

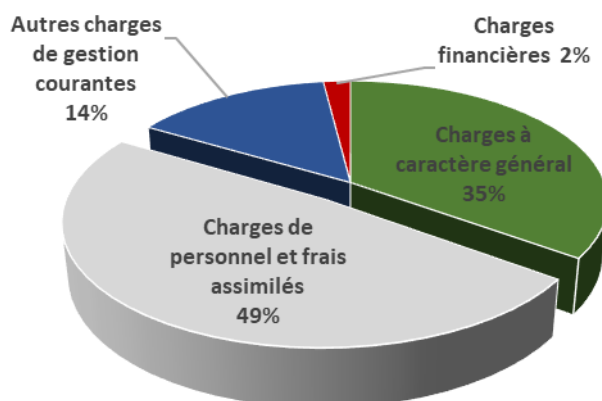
La section de fonctionnement du budget communal regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux.

## ➤ Les dépenses :

Les dépenses **réelles** de fonctionnement (hors opérations d'ordre) s'élèvent à **4 868 794 €** en progression de + 12,6% par rapport à celles constatées en 2021. Cette évolution s'explique principalement par le contexte économique national et international marqué par une très importante augmentation générale des prix.

FONCTIONNEMENT	CA2021	CA 2022
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011- Charges à caractère général	1 351 148	1 698 947
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 137 868	2 363 903
65 - autres charges de gestion courante	724 670	707 801
66 - Charges financières	102 774	96 589
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>4 324 685</b>	<b>4 868 794</b>

**Répartition des dépenses réelles de fonctionnement  
Compte administratif 2022**



Les dépenses réelles de fonctionnement peuvent être regroupées en 4 catégories principales :

- **Les charges à caractère général (chap 011) : 1 698 947 €**

Les charges à caractère général enregistrent une évolution de 25% par rapport au réalisé 2021. Cette hausse s'explique par l'augmentation générale des prix et particulièrement celles liées à l'énergie qui enregistrent à elles seules une progression de près de 60% par rapport à 2021.

- **Les charges de personnel (chap 012) : 2 363 903 €**

Ce poste de dépenses connaît en 2022 une augmentation de l'ordre de +10% par rapport à 2021. Cette hausse est liée principalement à la création du service de police municipale et à la mise en œuvre des mesures nationales comme la revalorisation de la valeur du point d'indices.

- **Les autres charges de gestion courante (chap 65) : 707 801 €**

Les autres charges de gestion courante regroupent notamment les indemnités des élus, les subventions aux associations et les contingents (participation au Centre Communal d'Action Sociale).

Ce poste de dépense connaît une diminution de -2,3% par rapport à l'exercice 2021.

En 2022, la ville a consacré une somme de **près de 185 000 €** pour soutenir directement le tissu associatif local au travers du versement de subventions exceptionnelles et de fonctionnement.

- **Les charges financière (chap 66) : 96 589 €**

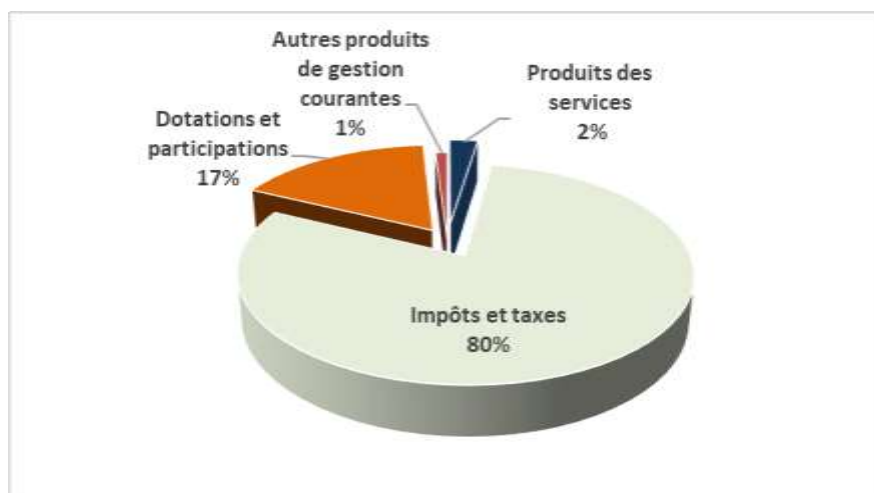
Le montant des intérêts de la dette enregistre une nouvelle baisse de -6% par rapport à 2021.

➤ **Les recettes :**

Les recettes **réelles** de fonctionnement (hors opérations d'ordre et hors cessions) s'élèvent à **6 652 609 €** pour 2022, en hausse de +22% par rapport à 2021.

FONCTIONNEMENT	CA2021	CA 2022
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		
013 - Atténuations de charges	55 466	54 158
70 - Produits des services	211 139	158 948
73 - Impôts et taxes	3 997 305	5 238 607
74 - Dotations et participations	1 124 499	1 102 536
75 - Autres produits de gestion courante	52 925	65 989
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>5 441 333</b>	<b>6 620 239</b>
77 - Produits exceptionnels	21 250	32 371
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 462 583</b>	<b>6 652 609</b>

**Répartition des recettes réelles de fonctionnement  
Compte administratif 2022**



Les recettes réelles de fonctionnement peuvent être regroupées en 6 catégories principales :

- **Atténuations de charges (chap 013) : 54 158€**

Ce poste de recettes concerne principalement les remboursements sur les rémunérations des personnels placés en arrêt pour raisons de santé.

- **Produit des services (chap 70) : 158 948 €**

Ce chapitre de recettes regroupe les différentes redevances d'occupation du domaine public et produits issus des services publics municipaux.

La baisse constatée en 2022 (-24,7%) est essentiellement due à un retard dans le remboursement des frais d'entretien des zones d'activités économiques par la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron (75 562€ en 2022).

Il est à noter une augmentation des recettes culturelles (+ 9500€).

- **Les impôts et taxes (chap 73): 5 238 607 €**

Ce chapitre de recettes comprend principalement les produits issus de la fiscalité directe locale ainsi que l'Attribution de Compensation (AC) allouée par la Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron.

Globalement, ce chapitre de recettes est en augmentation de +31% par rapport à l'exercice 2021.

S'agissant de la fiscalité directe locale, la loi de finances pour 2020 a supprimé de manière progressive la taxe d'habitation au titre des résidences principales pour l'ensemble des contribuables. La perte de cette ressource fiscale pour les communes est compensée par le transfert, à leur profit, de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Le produit des contributions directes locales enregistre une augmentation de + 6,8% par rapport au réalisé 2021. L'évolution de ces recettes est principalement liée à une évolution dynamique des bases fiscales. Ces dernières évoluent sous l'effet du coefficient de revalorisation forfaitaire fixé par l'Etat qui s'applique à l'ensemble des valeurs locatives servant d'assiette aux taxes foncières (+3,4%) et sous l'effet de la variation physique des bases.

L'attribution de compensation (AC) versée par la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron, a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transfert de compétences à la fois pour l'établissement public de coopération intercommunale et pour ses communes membres. En 2022, elle enregistre une augmentation de + 44%. Cette hausse conjoncturelle est consécutive au versement d'une avance sur AC d'un montant d'1M€ au profit de la commune pour faire face aux difficultés financières consécutives à la pollution aux PCB survenue en 2019.

- **Les dotations et participations (chap 74) : 1 102 536 €**

Ce poste de recettes comprend principalement les compensations fiscales et les dotations forfaitaires.

Il enregistre une baisse de près de -2% par rapport au compte administratif 2021 principalement liée à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) perçue par la ville comprend la Dotation Forfaitaire et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Si certes, depuis 2018, la Dotation Forfaitaire n'est plus soumise à une ponction de l'Etat au titre de la contribution au redressement des finances publiques, elle enregistre une baisse continue depuis 2019 (-5,75% entre 2019 et 2022) liée notamment au mécanisme d'écrêtement mis en place par l'Etat afin de financer les emplois internes de la DGF.

- **Autres produits de gestion courante (chap 75) : 65 989 €**

Ce chapitre comprend principalement le produit des immeubles.

Il enregistre une progression de +24,7% par rapport à 2021.

- **Produits exceptionnels hors cessions (chap 77) : 32 371 €**

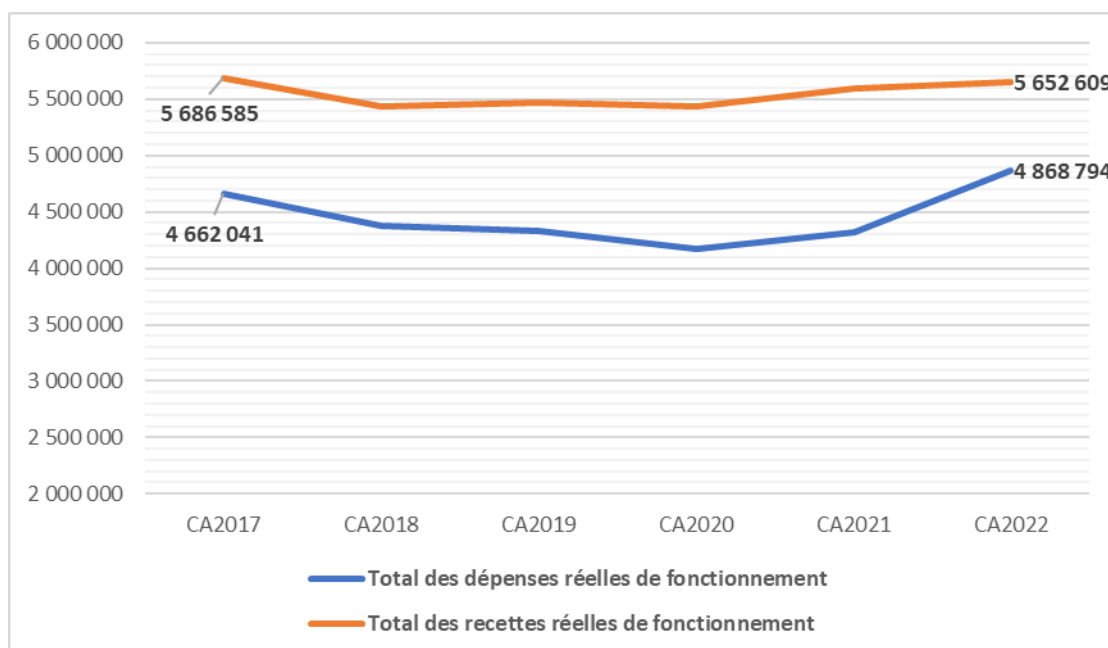
Hors produit des cessions, ce chapitre intègre notamment les remboursements versés par les compagnies d'assurance suite à des sinistres et les pénalités diverses perçues par la ville. Ce poste de recettes est très variable d'une année sur l'autre.

➤ **Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement sur la période 2017-2022**

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des courbes des dépenses et recettes réelles de fonctionnement entre 2017 et 2022. Sur cette période, la ville a été impactée par les différentes dispositions des lois de finances et par les effets des transferts de compétences au bénéfice de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron.

Les recettes réelles<sup>1</sup> ont ainsi diminué de -0,6% en raison principalement de la baisse des dotations versées par l'Etat. En parallèle, les dépenses réelles de fonctionnement qui sont restées stables jusqu'en 2021, connaissent une progression en 2022 en raison du contexte économique marquée par une hausse générale des prix.

**Evolution des dépenses (DRF) et des recettes (RRF) réelles de fonctionnement (hors cessions) sur la période 2017-2022**



<sup>1</sup> Hors avance d'Attribution de compensation en 2022

➤ **L'autofinancement**

La différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement brut (CAF brute). Il doit permettre, *a minima*, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel, de disposer de ressources propres pour le financement des investissements.

	Compte administratif 2021	Compte administratif 2022	Avec retraitement (sans avance AC)
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	5 462 583 €	6 652 609 €	5 652 609 €
Dépenses réelles de fonctionnement	4 324 685 €	4 868 794 €	4 868 794 €
Capacité d'Autofinancement brute	1 137 899 €	1 783 815 €	783 815 €
Remboursement du capital de la dette (hors ligne de trésorerie)	633 704 €	614 645 €	614 645 €
Capacité d'autofinancement nette	504 195 €	1 169 170 €	169 170 €

## B – La section d'investissement

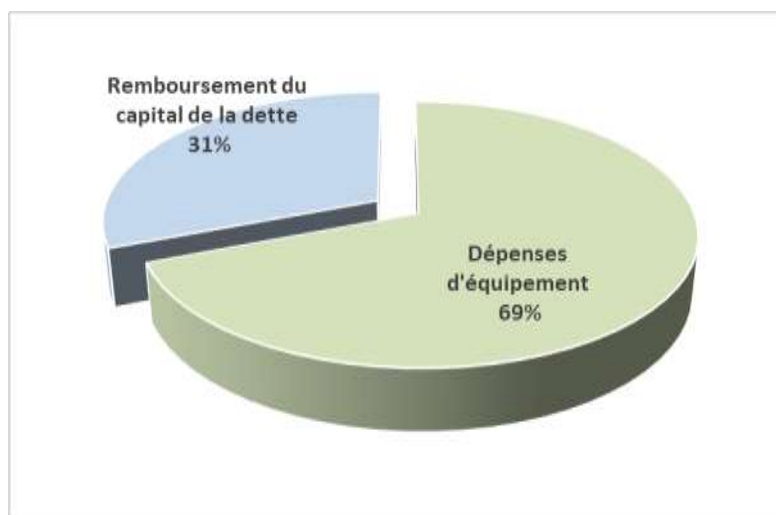
Le budget d'investissement comprend l'ensemble des dépenses et des recettes liées aux projets d'équipement de la commune à moyen ou long terme.

### ➤ Les dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **1 992 771 €**, en hausse de +20% par rapport à 2022.

INVESTISSEMENT	CA2021	CA 2022
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		
20 - Immobilisations incorporelles	14 539	47 684
204 - Subventions d'équipements versées	14 954	64 454
21 - Immobilisations corporelles	392 878	171 040
23 - Immobilisations en cours	597 305	1 094 948
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 019 675</b>	<b>1 378 126</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	633 704	614 645
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>635 340</b>	<b>614 645</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 655 015</b>	<b>1 992 771</b>

### *Répartition des dépenses réelles d'investissement Compte administratif 2022*



En dépenses, la section d'investissement regroupe les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle comprend également le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières.

En 2022, les dépenses d'équipement de la commune s'élèvent à **1 378 126 €**.

L'année 2022 a été marquée par **l'achèvement des travaux de construction des vestiaires sportifs** (dépenses mandatées en 2022 : 685 384 €) ainsi que le démarrage des **travaux de rénovation de la cuisine de la salle polyvalente**.

**L'étude de revitalisation du centre-bourg** mise en œuvre en 2021 suite à la labellisation « Petites Villes de Demain » s'est poursuivie (dépenses mandatées en 2022 : 35 455€).

**Les opérations de maîtrise d'œuvre** des projets de construction d'une Maison des Associations et de réhabilitation du clocher de l'église **ont été lancées**.

La ville a également poursuivi son **programme d'entretien et de rénovation des voiries communales** (dépenses mandatées en 2022 : 167 247€).

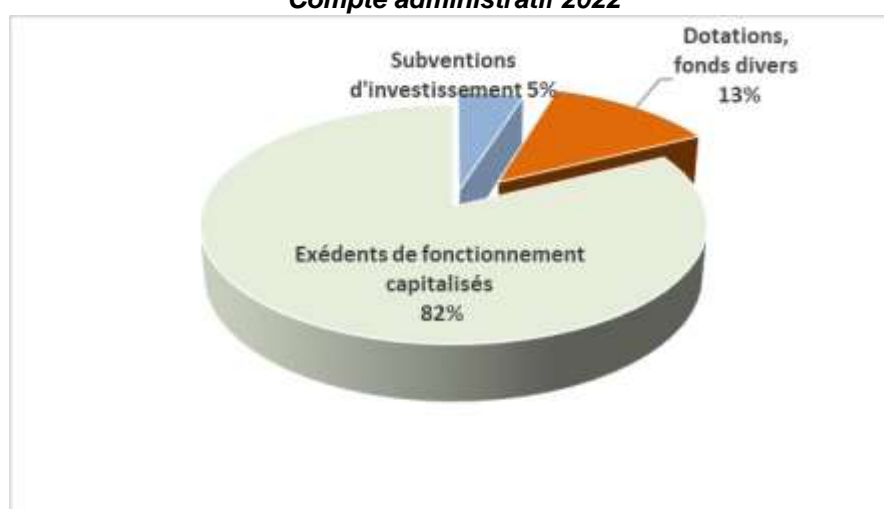
➤ **Les recettes :**

En recettes, la section d'investissement comprend principalement les recettes « *patrimoniales* » (taxe d'aménagement...), les subventions d'équipement, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), l'emprunt et l'autofinancement.

Les recettes réelles d'investissement 2022 s'élèvent à **1 214 169 €**, en baisse de -43% par rapport à 2021. En effet, l'année 2022 se caractérise par une **absence de recours à l'emprunt**.

INVESTISSEMENT	CA2021	CA 2022
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		
13 - Subventions d'investissement	326 504	59 264
16 - Emprunts et dettes assimilées	500 000	0
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>826 504</b>	<b>59 264</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	278 243	154 517
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 045 599	1 000 388
<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 323 841</b>	<b>1 154 905</b>
Opérations pour compte de tiers	0	0
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 150 346</b>	<b>1 214 169</b>

**Répartition des recettes réelles d'investissement  
Compte administratif 2022**



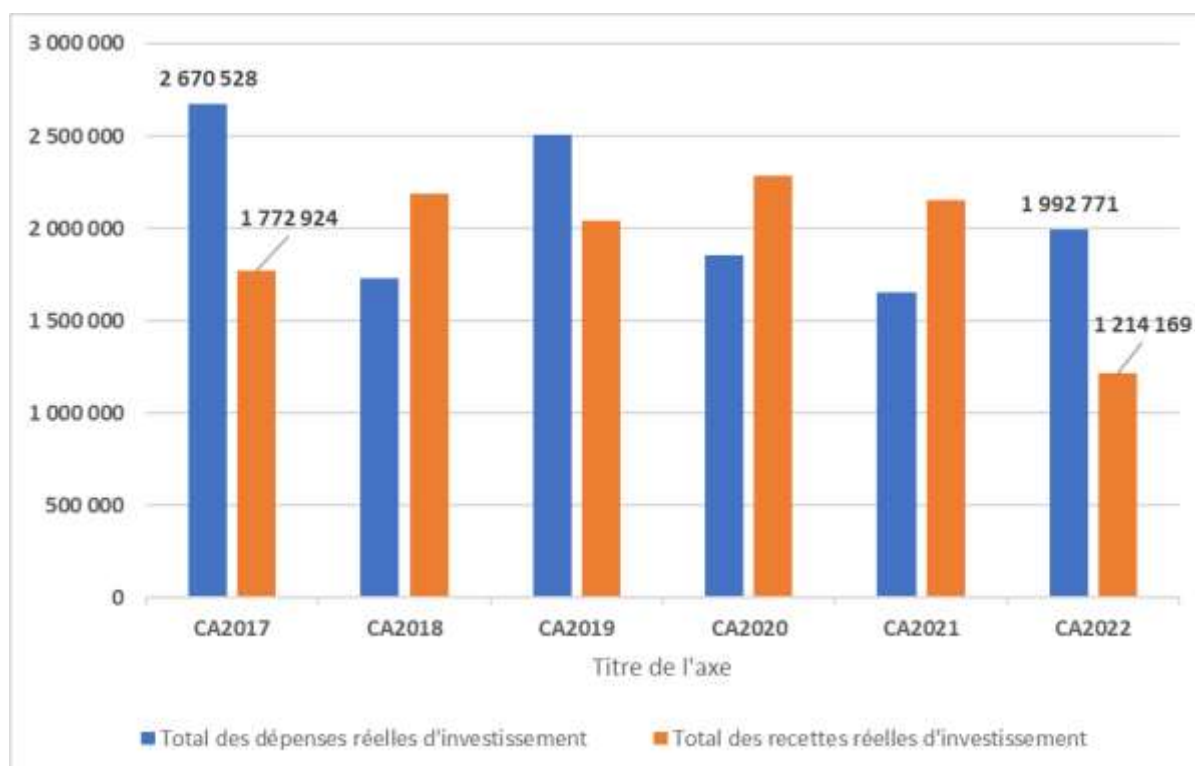


➤ **Evolution des dépenses et recettes réelles d'investissement sur la période 2017-2022**

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des dépenses et des recettes réelles d'investissement sur la période 2017-2022.

Sur ces six années, la ville a réalisé **10,5M€ de dépenses d'équipement** financées par des ressources propres (7 514 287 €) et des financements externes (6 923 101 €) dont 3 522 362 € de subventions d'investissement et de dotations et fonds divers.

**Evolution des dépenses et recettes réelles d'investissement sur la période 2017-2022**

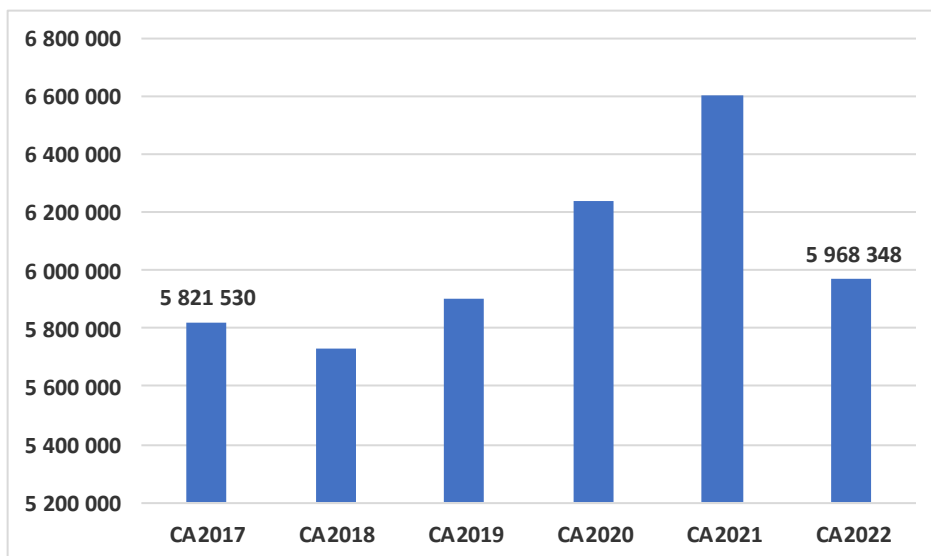


### III – ETAT DE LA DETTE

L'**encours de la dette** représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'**annuité de la dette**.

Pour 2022, l'encours de dette représente 5 968 348 € en diminution de près de 10% par rapport à 2021.

*Evolution de l'encours de dette sur la période 2017-2022*



Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Celui de la ville de Sainte-Sigolène s'établit en 2022 à **3,82 ans**. Ce ratio se situe bien **en deçà des seuils limites réglementaires (12 ans)**.

## IV - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS 2022

	<b>DEPENSES TOTALES (avec les opérations d'ordre budgétaire)</b>	<b>RECETTES TOTALES (avec les recettes d'ordre budgétaire)</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	5 516 174,64€	7 092 028,25 €	1 575 853,61 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	2 210 663,00 €	1 861 549,24 €	- 349 113,76 €
<b>Résultat exercice 2022</b>			1 226 739,85 €
<b>Résultat antérieur reporté</b>			548 101,15 €
<b>Résultat comptable de clôture (hors restes à réaliser)</b>			1 774 841 €
<b>RESTES A REALISER</b>	778 159,88 €	906 284,10 €	128 124,22 €
<b>Résultat comptable fin 2022 restes à réaliser inclus</b>			<b>1 902 965,22 €</b>

Le résultat comptable à la fin de cette année 2022 représente **un solde positif de 1 902 965,22 €**.